

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLIS

REUNION DU 02 octobre 2017 – PROCES-VERBAL

Etaient présents :

- M. Denis STOLF, maire de Tréveray, président,
- M. Jean-Michel FEUILLET, conseiller départemental de la Haute-Marne, vice-président,
- Mme Danielle COMBE, conseillère départementale de la Meuse,
- M. Dany EDOT, suppléant de M. ANTOINE, maire de Bure,
- Mme Claire PEUREUX, commune de Paroy sur Saulx,
- M. Claude DELERUE, commune d'Effincourt,
- M. Henri FRANÇOIS, commune de Saudron,
- M. Pierre SUCK, commune de Lézeville,
- M. Jean COUDRY, CGC,
- M. Jean-Paul LHERITIER, UPA,
- M. Jean-Marie MALINGREAU, CFTC,
- M. Yves THERIN, MEDEF,
- Mme Corinne FRANÇOIS, Burestop 55,
- M. Michel MARIE, suppléant de M. LERAY, CEDRA,
- M. Francis LORCIN, représentant des professions médicales,
- M. Marc DESCHAMPS, représentant des personnalités qualifiées,
- M. Marc DEMULSANT, représentant Mme le Préfet de la Meuse,
- M. David MAZOYER, Mme Dominique MER et M. Frédéric MARCHAL, ANDRA,
- M. Benoît JAQUET, Mlle Laetitia COLON et Mme Sandrine JEAN DIT PANNEL, CLIS.

Etaient représentés :

- M. Bertrand OLLIVIER, conseiller départemental de la Haute-Marne, trésorier,
- Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, conseillère départementale de la Haute-Marne,
- M. Daniel LHUILLIER, maire d'Abainville.

Etaient excusés :

- M. Gérard ABBAS, conseiller départemental de la Meuse,
- M. Daniel RUHLAND, conseiller général de la Meuse,
- M. Stéphane MARTIN, maire de Gondrecourt,
- M. Jean-Marc FLEURY, EODRA,
- M. Jean-Michel FERAT, ASN.

Etait invitée :

- Mme Régine MILLARAKIS, MNE.

1/6

18 Avenue Gambetta – 55000 BAR LE DUC – Tél : 03 29 75 92 36
e-mail : clis.bure@orange.fr

Le Lavoir. Rue des Ormes 55290 BURE - Tél : 03 29 75 98 54
e-mail : s.jeanditpanel@clis-bure.com
www.clis-bure.com

SIRET : 508377439000 15 – APE : 7120B



1) Approbation du PV du CA du 29 juin 2017

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 29 juin 2017 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés, moins une abstention (Mme FRANÇOIS).

2) Contrat de développement du territoire

M. DEMULSANT présente l'état d'avancement du Contrat de développement du territoire (CDT, cf. document joint). Il en rappelle le contexte : commande du Premier ministre au Préfet de la Meuse, préfet coordonnateur, en juin 2016, afin d'aboutir à une liste d'actions concrètes en précisant pour chacune le maître d'ouvrage, le financement et l'échéancier, et en recherchant les synergies entre les besoins du territoire et les besoins exprimés par l'ANDRA.

Un comité de pilotage valide les actions proposées par des groupes de travail thématiques avec trois axes principaux : les infrastructures de transport et les déplacements, le cadre de vie et l'attractivité du territoire, le développement économique, l'emploi et la formation.

Une première version, provisoire, a été adressée au Premier ministre en avril 2017. A ce jour, 82 actions ont été retenues pour un montant de 500 millions d'euro, et les travaux continuent, surtout sur le volet « développement économique ».

M. MARIE s'étonne qu'aucun document n'ait été communiqué afin de préparer cette réunion (la réponse à sa demande initiale étant qu'il n'y avait que des projets), alors que le Contrat a été transmis au Premier ministre il y a six mois. Il dénonce ces méthodes à un moment où la transparence est mise en avant, et déplore également que la population n'ait aucune information sur ce qui est envisagé. Pour M. DEMULSANT, il s'agit d'un document d'étape qui n'a rien de définitif, et les maîtres d'ouvrage seront amenés à communiquer sur les projets dont ils ont la charge.

Concernant les transports, les actions envisagées portent sur l'adaptation du réseau routier de proximité, les liaisons entre pôles de centralité proches, la voie ferrée (en lien avec les besoins du territoire), et l'anticipation des transports exceptionnels. M. MARIE, en tant que citoyen et contribuable, s'étonne que des crédits de cette importance soient prévus pour des axes routiers dans cette zone peu peuplée (par exemple la route de Germay à Reynel), quand des voies bien plus utiles du département de la Haute-Marne (par exemple la Nationale entre Saint-Dizier et Chaumont) sont dans un état déplorable. Il s'interroge sur la crédibilité des gestionnaires et sur la réaction de la population concernée quand elle découvrira ces projets pour lesquels elle n'a reçu à ce jour aucune information.



M. DEMULSANT souligne que le CDT n'a pas pour objet de traiter la programmation des travaux routiers dans leur ensemble, mais seulement des travaux ayant un lien avec le projet de stockage. Il précise par ailleurs qu'une demande des acteurs locaux, portant sur l'aménagement la RN 67, a été signalée dans le point d'étape adressé au Premier ministre.

Pour le cadre de vie, il s'agit des projets pour l'alimentation en eau potable, le gaz, la couverture numérique, les logements, l'accueil des entreprises, et la mise en valeur du patrimoine. Mmes FRANÇOIS et MILLARAKIS souhaitent comprendre en quoi ces projets répondent à des besoins du territoire. M. DEMULSANT indique que, par exemple pour l'alimentation en eau (sachant que la question des risques de pollution ne rentre pas dans le cadre du Contrat), ou la voie ferrée, les départements ou les communes peuvent bénéficier de ces aménagements. Ce n'est pas le cas du poste RTE (ERDF), qui ne sert que pour le projet et qui est donc financé à 100 % par l'ANDRA (et n'est pas inscrit dans le Contrat).

Mme FRANÇOIS estime que la carte du territoire et des futurs aménagements correspond à un projet exclusivement industriel, celui des besoins et de la configuration prévue pour le projet de stockage, mais ne répond pas aux besoins véritables de la population. Ainsi du renforcement des routes peu fréquentées ou de la voie ferrée qui serait affectée au transport des déchets nucléaires et non à l'usage du public. Elle s'interroge sur l'aspect artificiel de ce type de projet présenté comme étant un « atout » pour le territoire et sur le mode de calcul de la part financière réelle qui sera demandée aux collectivités et par là aux contribuables.

M. DEMULSANT ajoute, suite à l'intervention de M. THERIN, que le choix de Gondrecourt pour l'alimentation en eau n'exclut pas l'option Joinville, l'idée étant d'avoir un doublement du dispositif dans une logique de sécurisation à long terme. M. MARIE estime qu'il s'agit là du pillage d'une ressource qui sera de plus en plus recherchée, les nappes phréatiques ne se rechargeant plus convenablement.

Enfin, les propositions pour le développement économique portent également sur la formation de la main d'œuvre locale et des centres de recrutement à proximité. M. LHERITIER souligne l'importance de la formation, qui doit être envisagée dès maintenant, le risque étant que la plupart des emplois échappe aux travailleurs locaux au profit de la main d'œuvre étrangère.

Concernant le projet Syndièse, évoqué par Mme MILLARAKIS, M. DEMULSANT confirme qu'il fait actuellement l'objet d'un moratoire, résultant essentiellement du retournement du marché pétrolier mondial, mais que le CEA étudie le développement d'une nouvelle activité (projet Ciceron). M. MARIE rappelle que le CEDRA dénonce depuis le début le projet Syndièse, en tant qu'instrument de l'acceptabilité du projet de stockage. Le CLIS se rapprochera du CEA pour obtenir plus d'informations.



En réponse à Mme FRANÇOIS, M. MAZOYER précise que les travaux de construction ne pourront commencer qu'une fois la création du centre de stockage autorisée, mais que certains travaux préalables (routes, eau, électricité) sont susceptibles de démarrer à partir de 2021. Mme FRANÇOIS fait remarquer que ces travaux préalables, susceptibles d'être pris en charge financièrement en partie par les collectivités locales, ne sont pas forcément judicieux si l'autorisation de création est fortement repoussée, voire abandonnée.

3) Déplacement en Allemagne

M. STOLF rappelle qu'une délégation de 14 membres du CLIS se rendra en Allemagne du 15 au 18 octobre. Le programme de ce déplacement comprend les visites des mines de Konrad (stockage de déchets de faible et moyenne activités dans une ancienne mine de fer à 1 000 mètres de profondeur) et d'Asse (ancienne mine de sel où ont été entreposés des déchets de faible et moyenne activités, en cours de fermeture en raison de problèmes de stabilité des galeries et d'infiltration d'eau), et des rencontres avec les homologues allemands de l'ASN et de l'ANDRA récemment créés, des représentants des ministères de l'environnement fédéral et du Land de Basse-Saxe, des associations environnementales et de scientifiques, et des groupes d'initiative citoyenne.

4) Projet de Lettre du CLIS et campagne de proximité

Mme FRANÇOIS constate que la version présentée n'est plus à jour (notamment en ce qui concerne le rapport de l'IRSN et l'avis de l'ASN sur le DOS). Suite à sa proposition, il est décidé de mettre ce numéro exclusivement en ligne sur le site du CLIS. L'une des causes du retard de la publication est d'ordre financier, les subventions de fonctionnement du CLIS n'ayant pas été versées en totalité.

M. THERIN fait part de l'initiative de la commission « Communication » de procéder, via les facteurs, à une enquête auprès de la population sur une zone restreinte pour un premier test (740 boîtes, englobant les communes de Bure, Mandres, Bonnet, Gondrecourt, Montiers, Ribeaucourt, Gillaumé, Saudron, Poissons), afin de connaître les attentes en termes d'information. Le questionnaire distribué, modifié suite aux observations de M. MARIE, est validé. Si cette initiative s'avère utile (pour un coût d'environ 3 000 €), elle sera renouvelée sur d'autres zones.



5) Questions diverses

- M. LHERITIER souhaite obtenir de l'ANDRA des informations régulières sur les recherches menées sur les déchets bitumineux. M. MAZOYER s'engage à présenter les éléments disponibles lors du prochain CA. Il ajoute que les problèmes posés par ce type de déchets, soulevés par l'ASN et l'IRSN dans le cadre de l'instruction du Dossier d'Options de Sécurité, ne sont pas directement à l'origine du report de la date de dépôt de la Demande d'Autorisation de Création, ce report étant principalement dû au nouveau calendrier de finalisation des avant-projets détaillés et au dépôt préalable de la Déclaration d'Utilité Publique. M. MARIE constate que ce n'est pas le premier report et se félicite du travail de suivi et d'alerte des associatifs qui a permis de repousser le projet jusqu'à maintenant et d'en dénoncer les bases peu sérieuses (le cas des déchets bitumineux est connu depuis des années et aurait déjà dû être pris en compte).
- En réponse à M. THERIN, M. MAZOYER confirme que l'accident mortel de janvier 2016 (pour lequel l'enquête judiciaire est toujours en cours) est un accident de chantier dont les causes sont connues, qui ne remettent pas en question la nature de la roche ou la méthode de creusement. Mme MILLARAKIS conteste cette conclusion et M. MARIE demande que l'ANDRA adresse au CLIS son enquête interne sur les causes de l'accident.
- M. STOLF propose de mettre en place un groupe de travail chargé de suivre l'étude d'impact qui doit être menée par l'ANDRA avant le dépôt de la DAC. Les membres des commissions « Localisation », « Environnement-Santé » et « Risques » seront sollicités pour y participer.
- M. JAQUET signale que le rapport annuel de la CNE sera présenté à l'OPECST seulement mi-novembre, en raison des élections législatives puis sénatoriales qui ont entraîné un renouvellement des membres de l'Office. La présentation devant le CLIS ne pourra pas avoir lieu avant la fin de l'année. Elle sera programmée pour février 2018.
- En réponse à M. MARIE, M. MAZOYER précise que des fouilles archéologiques complémentaires sont bien programmées sur le site.
- M. STOLF indique que le séminaire CLIS/ANCCLI/IRSN aura lieu cette année les 13 et 14 décembre à Paris. Il portera sur la démarche initiée par l'IRSN dans le cadre de l'instruction du DOS. Il signale également la première réunion du groupe de travail sur l'état de référence sanitaire, qui se déroulera le 5 octobre à Bar le Duc, en présence de représentants de Santé Publique France et de l'IRSN (les membres de la Commission « Environnement-Santé » souhaitant y participer seront conviés aux réunions ultérieures).



A Bure, le 18/12/17

Le Président,


Denis STOLF

Le Vice-Président,


Jean-Michel FEUILLET

